

## 1.3. GRANDE ÉCOLE

### Critères obligatoires

---

- Personnalité juridique attestée
- Diplômes universitaires reconnus dans le pays d'origine (Habilitation à délivrer des diplômes universitaires)
- École supérieure d'excellence indépendante d'une université ou d'un établissement d'enseignement supérieur
- Existence d'un corps professoral propre à l'établissement.
- Trois cohortes de diplômés d'enseignement supérieur
- Au moins deux cycles d'enseignement supérieur reconnu, requérant au moins cinq années d'études
- Recrutement des étudiants par voie de concours ou étude de dossier
- Niveau de francophonie
  - Titulaire : Minimum deux formations diplômantes en français, hors études françaises
  - Associé : pas de critère de langue
- Engagement pour la Francophonie scientifique (Voir *Charte d'adhésion* qui est une pièce jointe au formulaire d'adhésion)
- Développement pour la Francophonie scientifique (voir *Lettre de proposition* qui est une pièce jointe au formulaire d'adhésion)

### Éléments supplémentaires d'appréciation

---

- Date de la création
- Caractère public ou privé
- Taille, prévision de croissance
- Activités en français complémentaires à l'enseignement
- Notoriété et rayonnement
- Pays membre de la Francophonie
- Projets ou actions réalisées ou à réaliser correspondant aux orientations de la stratégie de l'AUF